



Facturation illicite d'une agence immobilière

Par **regpie1**, le **13/08/2016** à **08:22**

Bonjour,

J'ai fait estimer mon bien par une agence immobilière mais comme je n'ai pas mis mon bien en vente chez eux, il me facture l'estimation. Ont'il le droit de procéder de la sorte ?

Merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **13/08/2016** à **11:35**

Bonjour,

Oui, si vous aviez signé un contrat prévoyant cela...

Par **regpie1**, le **13/08/2016** à **19:47**

Merci pour votre réponse. Non, je n'ai pas signé de contrat avec eux, ils sont juste venu voir le bien.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2016** à **08:06**

Bonjour,

Pour qu'ils viennent faire cette estimation, êtes-vous allé les voir dans l'agence ? si oui, si la facturation des estimations est prévue et affichée à l'agence, il n'y a rien d'irrégulier. En effet, pour faire cette estimation il y a eu un déplacement d'un agent immobilier (temps + frais de déplacement) et ensuite un travail de recherche effectué à l'agence. De ce fait, le coût de l'estimation peut parfaitement se justifier.